

**COMMUNE DE VOUGY**  
**B.P. 21**  
**74130 VOUGY**

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOUGY DU 30 novembre 2005**

### **Création Communauté de Communes**

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 9 novembre 2005, a approuvé à l'unanimité des membres présents, soit 11 voix pour sur 11 conseillers présents, le périmètre de la communauté de communes regroupant les communes d'Ayze, Bonneville, Contamine sur Ave, Petit-Bornand-les-Glières et Vougy, il a également approuvé les statuts de cette future communauté de Communes et a sollicité M. le Préfet de la Haute-Savoie afin qu'il prenne l'arrêté de création de cette communauté de communes.

Lors de la séance du 30 novembre 2005 :

- six délégués titulaires et six délégués suppléants ont été élus parmi les membres du Conseil Municipal, afin de représenter notre commune au sein du conseil communautaire.
- les communes d'Entremont, Marignier, Mont-Saxonnex, Brison ont sollicité leur retrait du SIVOM de la Région de Bonneville à compter du 31 décembre 2005, puisque cette entité n'existera plus à cette date. Le conseil municipal approuve donc leur retrait.
- le Sivom de Bonneville ne servant que de « boîte aux lettres » dans le cadre du versement de la participation au Service Départemental d'Incendie et de Secours, de plus le coût de ce service sera prélevé directement sur la Dotation Générale de Fonctionnement à compter de 2008, il ne paraît donc pas opportun que la future communauté de communes prenne la compétence « Incendie et Secours », cette compétence sera donc exercé directement par la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2006. Cette délégation est retirée au SIVOM de Bonneville à compter de la même date.

### **AFFAIRES SCOLAIRES**

Un projet éducatif « Un berger dans mon école », opération de sensibilisation des enfants au monde de l'alpage et du pastoralisme de montagne, dans les Alpes, sous forme d'un programme scolaire annuel, en s'appuyant sur l'intervention d'un berger et la visite de structures à vocation artisanale et pédagogiques (sortie en alpage, intervention d'une conteuse, étude la faune visite d'une ferme et d'une fruitière) a vu le jour dans notre école. Afin de soutenir ce projet, une subvention de 1 000 € sera versée à la coopérative scolaire et les frais de transport des sorties seront pris en charge par la commune.

Dans ce cadre, un échange de classes avec la vallée d'Aoste aura lieu en 2006, le Conseil Général prenant en charge les dépenses d'hébergement et de prestations de service à hauteur de 880 €, Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de financement à intervenir.

Vu pour être affiché le 3 décembre 2005  
conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des  
Collectivités Territoriales.

Le Maire,